

Intégration sociale et développement des peuples autochtones pygmées dans le territoire de Bongandanga, RDC : Nécessité du rôle des anthropologues du développement

Georges Bomino BOSAKAIBO

Introduction

Les peuples autochtones pygmées constituent la population la plus ancienne de la République démocratique du Congo (RDC) et du bassin du Congo, dont la présence est attestée depuis 3000 AV.J.C. Cependant, les pygmées luttent toujours pour leur survie dans la forêt en raison de l'inefficacité de la mise en œuvre de diverses lois/politiques nationales et internationales. Cette étude se focalise particulièrement sur les PA Pygmées du territoire de Bongandanga, dans la province de la Mongala, dont la recherche empirique concrète n'a pas encore été révélée dans le domaine académique.

Les PA pygmées ont fait face à de nombreux autres bouleversements au cours des trois derniers siècles. Le gouvernement colonial et l'actuel, par le biais de l'imposition des lois écrites ou modernes au détriment de leurs us et coutumes non-écrites, ont pris contrôle de leurs terres, c'est-à-dire des domaines où les PA pygmées avaient leurs propres expertises. Les Pygmées connaissent les problèmes majeures et sectoriels pour leur survie. C'est ainsi que cette étude s'oriente vers leur développement social.

Pour être efficaces, les anthropologues ont la possibilité de s'impliquer dans les projets de développement pour que ceux-ci soient construits à partir d'enquêtes qualitatives rigoureuses, sans préjuger, ni des manques locaux, ni du secteur, ni des modalités d'intervention. Afin de vérifier l'intérêt et l'efficacité de cette démarche, les anthropologues doivent étudier minutieusement le projet pour qu'il soit concrètement mis en œuvre dans un endroit précis en tenant compte de la situation socio-économique de la communauté locale. De ce fait, ils doivent prendre le temps pour mener une étude anthropologique d'approche classique du lieu du projet. Cette étude permet de dresser un diagnostic de la situation locale et d'évaluer les possibilités d'initier une action de développement. Faire l'investigation d'autres projets initiés dans la région pour éviter d'y lancer encore un projet supplémentaire au risque de connaître un échec. L'anthropologue doit jouer le rôle de médiateur ou intermédiaire entre l'Etat — à l'origine des actions de développement -ou une autre entité initiatrice

du projet et les populations locales, afin de favoriser une meilleure adéquation de l'intervention avec les réalités du terrain. L'implication des autorités locales est aussi nécessaire pour permettre aux praticiens du développement de s'engager dans le montage du projet de développement. Faisant ainsi, pense-je, les anthropologues pourront maintenant passer d'une position d'observateurs des projets à celle de médiateurs entre les paysans, les autorités locales et les acteurs de la mise en œuvre du projet.

L'objectif de cette recherche est d'identifier les facteurs qui empêchent l'intégration sociale et le développement des pygmées et de déterminer le rôle des anthropologues du développement dans cette entreprise. C'est une étude qualitative qui combine les premières données rassemblées par interviews organisées à Bongandanga et les deuxièmes données rassemblées à partir des livres, journaux ou revues scientifiques et les sources internet. Cette étude soutient que les pygmées, en tant qu'autochtones, sont confrontés à l'expulsion de leurs terres ancestrales de la forêt tropicale, malgré les diverses lois et politiques mises en place pour les protéger. L'identification des facteurs qui entravent l'intégration sociale et le développement des pygmées peut conduire à des mécanismes susceptibles d'améliorer leur vie si jamais les anthropologues du développement aient joué un rôle primordial dans ce processus. L'utilisation du concept développement ici s'applique à une communauté humaine avec connotation du point de vue économique, social, culturel ou politique.

Le présent article essaie de présenter le problème qui entourent l'intégration sociale et le développement des pygmées. Après cette introduction, il y a une présentation de la situation des pygmées en RDC et la liaison avec les anthropologues pour leur développement. Le deuxième point s'articule sur les problèmes majeurs et sectoriels des peuples autochtones pygmées en RDC. Le troisième point traite des préalables et défis de la faisabilité de l'engagement des anthropologues dans un projet de développement le cas échéant celui des peuples autochtones pygmées. Une conclusion résume les données essentielles de cette étude.

I. Les peuples autochtones pygmées en RDC et la liaison avec les anthropologues pour leur développement

1. Localisation des peuples autochtones pygmées en RDC

Les pygmées sont catégorisés parmi les premiers occupants de la RDC et du Bassin du Congo, leur présence dans cette région est prouvée depuis 3000 avant notre ère tandis que leur effectif est approximativement entre 600 000 et 3 000 000 des personnes réparties sur 21 des 26 provinces de la RDC [DGPA 2011]. Vers le 10ème siècle les ethnies bantoues, nilotiques et soudanaises ont migrées et pénétrées et progressivement envahi l'espace vital de la savane en Afrique centrale, laissant les pygmées qu'avec des droits d'usage, de chasse et de cueillette et les repoussant toujours plus loin dans la forêt.

En effet, les pygmées, avec leur capacité d'adaptation en milieu naturel, ont construit une société exceptionnelle dans la forêt. Ils vivent en petites communautés nomades ou semi-nomades traditionnelles sans hiérarchie. Chaque communauté se déplace à l'intérieur des espaces vitaux bien

limités. Il convient de dire que la pression croissante des facteurs extérieurs sur le milieu forestier notamment l'exploitation forestière artisanale et industrielle, pression démographique, exploitation minière artisanale et industrielle, l'érection des aires protégées, la prépondérance des autres communautés remettent souvent en cause le mode de vie traditionnel des pygmées.

Bien plus, la croissance de leur précarité économique, la perte de leur identité propre, le renforcement du complexe d'infériorité, la marginalisation à tous égards ainsi que le déni de leurs droits spécifiques et fondamentaux ont cependant leur soubassement chez les dominantes communautés voisines. Tous les indicateurs de revenus, d'éducation, de santé, du capital social, de sécurité de dominantes communautés voisines sont supérieurs à ceux des peuples autochtones pygmées. Aujourd'hui la plus adéquate situation des peuples autochtones pygmées en RDC peut être qualifiée comme une catégorie des pauvres, vulnérables et marginalisés [DGPA 2011].

Ces peuples forment plusieurs groupes qui sont généralement connus sous les noms de :

- Batwa, Batswa, Batoa, Balumbe, Bilangi, Bafonto Samalia, Bone Bayeki dans la province de l'Equateur ;
- Batsa, Batwa, Bamone, Bakengele, dans la province du Bandundu ;
- Bambuti, Baka, Efe, Bambeleketei dans la province orientale ;
- Bashimbi (Bashimbe), Bamboté, Bakalanga dans la province du Katanga ;
- Batwa (Batswa) dans les deux Kasai ;
- Batwa (Batswa), Bambuti, Bayanda, Babuluku, Banwa, Bambuti, Bambote au Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema.
- D'autres groupes sont répartis à travers la région forestière de la RDC, notamment les Aka le long de la frontière nord-ouest avec la République du Congo voisin et les Bambenga dans les provinces du Nord et Sud Ubangi ainsi qu'en Equateur [DGPA 2011].

La présence des peuples autochtones pygmées est signalée dans 21 sur 26 provinces que comptent la RDC (soit 90,9%), 13 sur 25 districts (soit 52 %), 55 sur 147 territoires (soit 37,9 %), 140 sur 737 collectivités (secteurs/chefferies) (soit 18,9 %), 338 sur 5397 groupements (soit 6,3 %), 511 localités et 1030 campements [DGPA 2011].

Selon DGPA [2011] l'expropriation et expulsion massive, l'exclusion dans la vie sociale, dépendance vis-à-vis des forêts, le déni des droits, les impacts négatifs des choix politiques du Gouvernement, et les conséquences néfastes des conflits armés sur fond d'intérêts économiques et assujettissement aux groupes dominants constituent des problématiques majeurs auxquels font face les peuples autochtones pygmées en RDC.

L'opinion s'accorderait à affirmer que les PA pygmées sont confrontés à des problématiques majeures qui sont abordées non seulement dans le contexte général dans lequel ils évoluent en RDC, mais aussi les contraintes qui minent leurs efforts de survie dans des zones qui attirent toutes sortes

de convoitises. Tous ces aspects méritent d'être abordés en vue de permettre à chacun d'avoir une vue d'ensemble sur l'ampleur et toutes les facettes de la problématique.

Pour le but de cette analyse, il sied de souligner également que les PA pygmées ont toujours vécu en harmonie avec la terre, la forêt et les autres ressources naturelles depuis des temps anciens. Les pratiques traditionnelles liées à la chasse, à la pêche, à la cueillette de fruits sauvages et de plantes ainsi que celles liées à la préparation des produits de la pharmacopée, au développement de multiples techniques de préservation des espèces et à la mise en place des structures traditionnelles de gestion ont grandement contribué à la survie minimale de leurs communautés [DGPA 2011].

2. Peuples autochtones pygmées des provinces du grand Equateur en RDC

Les évolutions politiques et économiques rapides de ces dernières décennies ont marqué les territoires forestiers d'Afrique centrale. Celles-ci ont eu des effets sur les conditions de subsistance, la santé, l'identité et la culture des populations des PA Pygmées du Bassin du Congo [Hewlett et al. 2014 ; Dounias & Froment 2006 ; Thomas et al., 1981–2014]. Les populations des PA Pygmées sont systématiquement placées en bas de l'échelle sociale, et sujettes à des discriminations quotidiennes qui les considèrent partout comme des populations vulnérables.

Les Twa des provinces du grand Equateur (RDC) font naturellement partis d'une population de chasseurs cueilleurs, traditionnellement semi-nomades, mais ils se sont modestement sédentarisés au cours du XX^{ème} siècle. Ils ont aujourd'hui un mode de subsistance diversifié mêlant chasse, pêche, cueillette, et agriculture (voire salariat). Ils vivent en étroite relation avec des agriculteurs sur brûlis, chasseurs et pêcheurs en forêt inondée et en rivière [Pagezy 1992 ; Duda 2018].

Les Twa constituent un ensemble plus ou moins homogène que les occidentaux ont nommé 'Pygmée'. Plus de vingt populations de chasseurs-cueilleurs d'Afrique centrale ont été historiquement regroupées sous ce terme. Les sociétés de cette catégorie sont à la fois hétérogènes et génétiquement variées, et montrent une origine commune [Verdu et al. 2009]. Faisant à l'origine référence à une courte stature, le vocable Pygmée est offensant et stigmatisant, notamment quand il est employé par les non-Pygmées. A l'inverse, le terme a acquis une portée politique, devenant parfois synonyme d'*autochtone* et pointant l'aspect minoritaire et la forte marginalisation commune à ces différents groupes (Baka, Aka, Mbuti, Kola, Bongo, Gyeli) [Robillard & Bahuchet, 2012]. Alain Epelboin a également montré que le terme Pygmée était de plus en plus revendiqué par certains interlocuteurs Pygmées de la République Centrafricaine (RCA) et du Gabon procédant d'une identification collective à un sentiment mêlé de douleur et de fierté (Epelboin, 2012).

2.1 Aperçu historique du peuplement

Actuellement, les Twa de l'Ouest de la RDC sont majoritairement localisés dans les provinces de l'Equateur, de Mai-Ndombe, mais aussi au nord du Kasai et au sud de la Tshuapa. Dans la région de Mbandaka-Bikoro, les Twa cohabitent avec différentes populations appartenant au grand groupe ethnolinguistique Mongo, subdivisées, entre autres, en groupes Ntomba, Ekonda, Nkundo, Bolia, qui

sont essentiellement agriculteurs-pêcheurs.

L'estimation de la population Twa est sujette à caution. Selon un document de la Banque Mondiale de 2009, ils représenteraient environ de 170.000 personnes dans la province de l'Equateur [Banque Mondiale 2009], tandis que les données démographiques des zones de santé en 2010 les estimaient à plus de 500.000, soit 44 % de la population totale de ces zones [RDC, 2011].

L'histoire de l'arrivée des Twa dans cette région de l'Ouest de la RDC semble être similaire à celle de nombreux groupes Pygmées (ex : Baka du Cameroun, Aka du Congo), à savoir : celle d'un certain accompagnement d'autres populations, desquelles elles semblaient déjà dépendre, dans leur migration. Les populations migrantes, fuyant parfois des guerres interethniques ou des razzias esclavagistes, utilisèrent les Pygmées comme guides dans un univers forestier qu'ils ne maîtrisaient pas toujours [Vansina 1965]. Les Twa de la région du lac Tumba servaient ainsi d'éclaireurs pour les populations se déplaçant vers l'Ouest, et dans la prospection de nouvelles terres [Elschout 1963 ; Pagezy 2013]. Ce rôle de guide se retrouve dans la mythologie locale où les Twa sont considérés par leurs voisins comme 'organiseurs du territoire' [Sulzmann 1986].

Les évidences ethno-historiques ont montré que les populations locales ont pu subir le travail forcé sous l'administration coloniale belge pour la production de copal et de caoutchouc. Ceci a, par conséquent, entraîné une sédentarisation le long des premiers axes routiers, permettant ainsi à un contrôle et à une perception de l'impôt plus aisés par le colonisateur [Hulstaert 1961]. Toutefois, pour P. Schebesta, les Twa étaient déjà tous sédentaires avant l'arrivée des Européens. Les lignages Twa (*bi.tuka*) se sont installés le long de ces axes à proximité de leur maître. Les deux groupes habitent aujourd'hui les mêmes villages (en tant qu'entités administratives) mais occupent, bien entendu, différents quartiers, avec une proximité — plus ou moins grande — facilitant aussi les contacts et les échanges.

La relation de domination des Ntomba envers les Twa semble ancienne et est localement retranscrite dans la pensée locale comme le fruit du non-respect d'un partage originel. Tous deux sont fils d'une même entité. La tradition orale nous informe que l'ancêtre des Twa, frère aîné de celui des Ntomba, aurait dissimulé son gibier en forêt au lieu de le partager avec son frère. Comme punition par le patriarche, les descendants de l'ancêtre Twa auraient été condamnés à vivre en forêt où ils sont devenus sales comme des bêtes sauvages, et à ne pas cuisiner la nourriture convenablement. Selon l'expression de Pagezy [2013], tous les Ntomba pensent de nos jours que la nourriture de Twa est mauvaise et mal préparée, entretenant ainsi certains interdits alimentaires et une frontière entre les deux groupes.

2.2 Organisation sociale

Les Twa ont une organisation politique acéphale, tandis que les sociétés voisines des Twa disposent d'un système socio-politique monarchique. Un regard sur l'ensemble du Bassin du Congo montre

que les relations entre agriculteurs et chasseurs-cueilleurs Pygmées sont généralement caractérisées par une forte interdépendance, une hiérarchie sociale, des relations sociales faites d'obligations, de devoirs, d'échanges matériels et symboliques [Bahuchet 2014 ; Duda 2018].

Cependant, le cas des Twa de l'Équateur apparemment pousse cette relation à l'extrême puisqu'ils sont intégrés au sein d'une société à castes. Les deux groupes constituent, dans des villages uniques, deux castes d'une même ethnie, d'une même société [Sulzmann 1986 ; Pagezy 1986]. Cela se manifeste par l'usage d'un même terme sous lequel se regroupent ces populations, marquant aussi le sentiment d'appartenance des Twa à un groupe social dominant. Par exemple, les Twa de la région du Lac Tumba peuvent se nommer Ntomba (ou plus précisément 'Twa des Ntomba') comme leurs voisins. Par ailleurs, contrairement à la plupart des groupes Pygmées d'Afrique centrale, les Twa de l'Équateur parlent la même langue que leurs voisins, en l'occurrence le lomongo, le lonkonda ou le lontomba (langues bantoues C60).

Notons également que le système social est construit sur une forte discrimination des Twa par leurs suzerains. Dans ce contexte, elle est définie dans la littérature comme du racisme quotidien, du mépris, dans une relation d'appartenance des individus et familles twa à un maître (*nkolo*). La stigmatisation se manifeste par exemple par l'interdiction de partager le repas avec un Twa.

Dans le cas précis des Ntomba, l'on constate que leur statut pourrait être mesuré au nombre de Twa qu'il commande (de même que par son nombre de femmes, la polygamie étant fréquente chez les non-Twa). Évidemment, un interdit empêche les intermariages entre les Twa et leurs voisins, excepté dans ces cas rares de mariages d'hommes Ntomba et de femmes Twa, l'inverse serait impensable.

Paradoxalement à cette stigmatisation, les études ont montré que les Twa disposent d'un statut spécifique dans le rapport au sacré. Ils sont essentiellement considérés comme des surnaturels ou encore comme les esprits *bilima*, intégrant ainsi la même catégorie que les chefs sacrés (les Rois *nkumu*), considérés localement comme étant à la frontière du monde humain, opposés aux hommes normaux, profanes [Sulzmann 1986]. Les Twa sont les seules personnes à pouvoir toucher le roi lors de sa naissance, de son couronnement ou de sa mort. De même, seules les femmes Twa peuvent assister les filles et soeurs du roi dans leurs accouchements.

La recherche d'Elshout [1963] décrit une organisation sociale largement intégrée au sein de la structure patrilinéaire de leurs voisins. Les lignages Twa portent les noms d'*etuka* (lignage minimal, pl. *bi.tuka*) et d'*ikundi* (lignage maximale). Cette organisation forme des groupements au sein des villages. Chaque lignage Twa est considéré comme la propriété d'un lignage de leurs voisins. Au sein de ces groupes, les individus Twa sont 'alloués' à des maîtres. Ces derniers leur demandent de chasser, collecter des matériaux de constructions, sarcler les champs, abattre des arbres, couper les troncs de palmier. Jadis, seul le chef de lignage (*nkumu*) pouvait commander un groupe Twa, par exemple pour une chasse collective. Ces relations ne sont toutefois pas fixes. Car les Twa pouvant être amenés à changer de propriétaires/maîtres, et vice-versa. Déjà dans les années 1970, Hélène Pagezy soulignait que les Twa se libéraient progressivement de la tutelle de leurs voisins, notamment de leur maître, parce qu'ils y trouvaient de moins en moins d'avantages dans les termes des échanges

[Pagezy 1976]. Les programmes de développement, incitant les Twa à se sédentariser davantage, à se scolariser, à cultiver des champs les ont sans doute également poussés à revendiquer davantage leur autonomie.

Une des pratiques sociales caractéristiques de la zone (et commune aux groupes Twa comme non-Twa) est l'attention particulière dont fait l'objet la femme primipare celle ayant son premier enfant, nommée *wale*. Pendant une durée de réclusion d'environ deux ans, celle-ci vit auprès de sa mère ou sa grand-mère, recevant une ration alimentaire de valeur nutritive supérieure au reste de la communauté [Pagezy 1983]. Eloignée de son mari, dispensée d'activité physique, elle est choyée et profite d'un statut et de soins particuliers. Lors de ces dernières décennies, cette pratique cependant semble avoir évolué avec une réduction du temps de réclusion, voire même un abandon de la pratique par certaines femmes.

2.3 Mode de Subsistance

Les groupes Twa et leurs voisins sont caractérisés par une division plus stricte du travail amenant à une exploitation complémentaire du milieu naturel [Pagezy 1992]. Le mode de subsistance des Twa est une caractéristique des chasseurs-cueilleurs en transition, mêlant chasse, cueillette, collecte, pêche et désormais petite agriculture. Les Twa semblent toutefois avoir adopté l'agriculture assez tôt comparée aux autres groupes Pygmées. Il s'agit d'une petite agriculture de complément, plus modeste que leurs voisins. L'essentiel de leur consommation de produits agricoles provient naturellement d'échanges et de paiements contre service. Il convient de souligner ici que la production agricole autonome et la taille des champs se réduisent à mesure que l'on s'éloigne des axes routiers principaux [Bahuchet 1993a]. De manière générale, on observe entre les castes Twa et non-Twa une complémentarité en termes de techniques de subsistance et d'occupation de l'espace [Pagezy 1995].

Les Twa sont historiquement une population de chasseurs insérée dans un système d'échange d'une partie de leur gibier pour acquérir des bananes plantains, du manioc ou du fer (pour la confection de pointes de flèche et de sagaie). La chasse est davantage pratiquée lors de la saison des pluies. Car celles-ci permettent un déplacement plus discret en forêt et un meilleur repérage des empreintes des animaux. C'est également la période où les pêches sont moins fructueuses. Alors que les populations non-Twa sont des trappeurs, les Twa sont historiquement des chasseurs à l'arc. Les arcs sont de grandes tailles (par rapport aux Pygmées Mbuti de l'Ituri) et les pointes de flèches sont traditionnellement acquises par troc (ou souvent achetées) chez les forgerons des populations voisines. Ces flèches à pointes sont utilisées avec ou sans poison [Duda 2018]. La chasse à l'arc est régie par des règles précises, notamment la découpe et le partage du gibier. Les Twa, comme quasiment tous les autres groupes Pygmées pratiquent également l'enfumage des terriers de rongeurs dont ils sont friands. Les Twa ont pratiqué jusque dans les années 1970 la chasse collective au filet aidée par les chiens de chasse et les enfants rabattant le gibier.

Actuellement, le piégeage à l'aide de câble métallique et la chasse au fusil sont devenus les techniques les plus utilisées. Car ils sont jugés plus efficaces que ces techniques traditionnelles citées ci-haut [Mandjo et al. 2015]. Parmi les Twa, l'usage du fusil reste cependant l'apanage de leurs

maîtres, propriétaires des fusils si bien que certains Twa en possèdent. En termes des prérogatives, leurs maîtres bénéficient du gibier et paient le chasseur twa avec une maigre partie de l'animal, de l'alcool, des cigarettes, ou désormais de l'argent. Toutefois, les Twa cachent régulièrement une partie de leur butin avant le retour au village pour compenser ces échanges jugés inéquitables [Pagezy 2010].

Le gibier est rapidement découpé en portions facilement distribuables ou vendables (cuisinés ou non) localement. Les espèces les plus consommées sont les céphalopodes, les rats de Gambie et les athérures, et plus récemment des singes [Pagezy 1975 ; Mandjo et al. 2015]. Les Twa possèdent de nombreux interdits sur la consommation de certaines espèces de gibier, cependant Pagezy notait déjà en 1975 qu'ils étaient en voie de disparition. Ceux-ci concernent essentiellement la femme enceinte ou allaitante et son nouveau-né, ou des catégories d'enfants. Les causes de nombreuses pathologies sont attribuées à des ruptures d'interdits. Cependant, comme il a déjà été mentionné dans le cas des populations Pygmées, ces interdits alimentaires concernent des espèces peu fréquentes et n'affectent guère le régime alimentaire quotidien [Pagezy 2006 ; Ichikawa 1987 ; Duda 2017].

Durant la saison des pluies (octobre-décembre), la consommation de viande diminue en qualité et en quantité entraînant un stress lié aux difficultés d'acquisition de produits animaux. Ce stress ou 'faim de viande' est souvent nommé par un vocable spécifique, et est à la fois un phénomène culturel et biologique [Gariné and Pagezy 1989]. Par ailleurs, Duda [2017] a récemment montré chez les Pygmées Baka du Cameroun que le niveau d'acceptation de la viande en décomposition s'était accru du fait de la raréfaction du gibier.

Parmi l'ensemble des groupes Pygmées d'Afrique centrale, peu enclins à la pêche, les Twa de l'Équateur, dès par leur localisation dans les forêts inondées, font figure d'une exception. Ils sont très investis dans les activités de pêche et en tirent une partie non négligeable de leur apport en protéines [Pagezy 1975]. Les populations Twa et non-Twa se différencient cependant par des techniques de pêche propres. Les Ntomba pratiquent une pêche en eau profonde dans le lac (barrage de nasses, filets, lignes, carrelets) et les Konda une pêche fluviale au filet ou à la ligne. Les Twa quant à eux pratiquent une pêche à l'écopage dans les marigots et petits cours d'eau forestiers pour acquérir du fretin. Des barrages sont façonnés avec des branches cimentées de la boue, Grâce à des paniers, l'eau qui s'est accumulé est vidé, les petits poissons, crabes et crevettes sont alors facilement repérés et saisies à la main [Pagezy 1973]. Cette activité est essentiellement féminine, elle est peu productive mais a une forte valeur sociale similaire à celle observée chez les autres groupes Pygmées [Gallois and Duda 2017].

Les voisins des Twa (Ekonda) possèdent la plupart du temps des campements de pêches situés aux abords des rivières les plus proches. La pêche se pratique alors au filet ou à la ligne. Les zones de pêche sont appropriées par des familles, et font l'objet de marquages territoriaux. Le 'propriétaire' du campement est le descendant du premier découvreur du lieu [Pagezy 1992]. Les campements de pêche sont des lieux d'animation loin des règles sociales du village et où des marchands viennent vendre des produits (sel, cigarettes, savon, alcool), parfois à crédit. Durant ces campements de pêche,

les Twa servent de main d'oeuvre (confection des huttes, préparation des nasses, portage, ramassage du bois de fumage) et sont payer en poissons ou en manioc. Ces lieux sont, selon Pagezy [2013], ceux d'un meilleur état nutritionnel que dans les villages. Selon elle, cette mobilité saisonnière peut être vu sous l'angle d'une réponse culturelle biologiquement adaptée permettant aux villageois en améliorant leur statut nutritionnel. Les mois de juin et juillet, forment ainsi la grande saison des pêches, ou la saison des basses eaux. L'augmentation de la consommation de poisson frais à cette période reflète une pression de pêche plus intense, tandis que le gibier se consomme davantage durant la grande saison des pluies [Pagezy, 1992].

En termes de collecte, les Twa semblent être plus spécialisés que leurs voisins, passant l'avantage de temps à la recherche d'ignames sauvages et autres tubercules, de champignons, de feuilles. Les Twa sont spécialistes de la collecte du miel sauvage et des chenilles qu'ils revendent ensuite à leurs voisins. De nombreux insectes ne sont consommés que par les Twa [Pagezy 1975]. Lors de leur séjour en forêt, les Twa montrent un régime alimentaire plus diversifié que lorsqu'ils vivent au village [Mandjo et al. 2015].

Les marchés locaux de Mbandaka, de Bikoro, et désormais d'Itipo (depuis la création d'un marché couvert en juin 2013 par le PNUD) sont les principales destinations des productions issues des villages, qui circulent par le biais de différents intermédiaires. Par exemple un Twa revend un article à un voisin Konda qui revendra à son tour à un chauffeur de camion qui collecte les denrées pour le revendre finalement à Mbandaka. Les denrées alimentaires circulent ainsi en détail partant du lieu de sa production vers les chefs-lieux de province. Dans les autres régions forestières, les politiques de conservation de la faune impliquent une circulation cachée ou nocturne du gibier par crainte de saisie par les écogardes.

2.4 Mort, esprits et pensée magico-religieuse

Chez les Twa comme chez leurs voisins, tout événement hors-du-commun est attribué aux *bilima*. Ces génies (esprits non-humains), anthropomorphes mais invisibles, résident en des lieux précis du milieu naturel dans lesquels ils sont dispensateurs de ressources. Ils sont chargés des relations entre les hommes et la faune sauvage. Les humains évitent de pénétrer les zones où habitent les *bilima*, ou d'y puiser des ressources afin de respecter un pacte originel liant le maître de pêche (ou de chasse) au génie du lieu. Les décès ou causes inexplicables sont souvent attribués à des chasses ou des pêches qui n'ont pas respecté ce pacte : celui de ne pas chasser ou pêcher dans des zones où les génies du lieu élèvent leurs créatures (localement appelées *mwana/bana* : enfants), c'est-à-dire le poisson et le gibier [Pagezy 2006].

Ces esprits (ou génies, *bilima*) sont masculins ou féminins. Les *bilima* femmes ('sirènes') règnent sur les milieux aquatiques, créent les poissons pour les offrir aux pêcheurs. Sur la terre ferme, les *bilima* hommes créent le gibier pour les chasseurs [Pagezy 2006]. La rareté ou l'abondance du gibier ou du poisson est liée au caractère bienveillant ou malveillant de ces génies. Ils manifestent leurs volontés aux humains par le biais d'animaux 'médiateurs', qui sont essentiellement des reptiles et batraciens [Elschout 1963]. Quand un fléau quelconque s'abat sur la communauté, un ancêtre du chef de village se manifestera en rêve pour signaler qu'un esprit du lieu est mécontent. C'est au chef d'en

tirer alors des conclusions. Par exemple, il peut résolument initier un déplacement du campement, du village. Pour Schebesta [1921 cité par Elschout, 1963] les manifestations de *bilima* sont associées à chaque évènement de malheur, de malchance, de mal-être ou de décadence sociale. Selon lui, chez les Twa, tout objet inspirant la crainte est *elima*.

Le rapport à la mort des Twa n'est décrit que brièvement dans la courte ethnographie que fournit Elshout (1963). Ce dernier mentionne que la mort est perçue par les Twa comme un châtiment infligé par les esprits (*belima*, ou *bilima*) également à l'origine de la chance et des choses heureuses en fonction de leur contentement. Comme dans de nombreuses sociétés d'Afrique centrale, les décès inexplicables peuvent aussi être attribués à l'action de sorciers malfaisants.

En effet, les sorciers malfaisants possèdent l'organe interne, nommé *likundu* qui leur permet de tuer sans moyen matériel, à distance. Les décès jugés anormaux entraînent des accusations de personnes en marge de la société, étrangères au groupe, souvent les vieilles épouses [Vansina 1965]. L'accusé pouvait boire le poison d'épreuve, *mbondo*, ou se soumettre à l'épreuve de marcher sur le feu. Le devin-guérisseur Mongo identifiait la cause du mal (sorcellerie, génies *belima* ou mânes). En cas de sorcellerie le coupable pouvait être vendu (à l'époque de l'esclavage) ou tué. Vansina [1965] mentionne la présence d'associations anti-sorcellerie dans la région sans savoir si celles-ci sont d'origine précoloniale. Les charmes (amulettes protectrices, médicaments) contre la sorcellerie sont fabriqués par des spécialistes nommés *nkanga*. Localement les guérisseurs twa sont les plus réputés et consultés par les autres populations. Plus généralement, la gestion de la maladie et du malheur chez les Twa est autant préventive que curative. On protégera par exemple, les enfants ou les personnes vulnérables par des amulettes, des cordelettes ou le port de certaines peaux ou plumes [Pagezy 1975].

Les Twa utilisent également, peut-être plus que leurs voisins, des procédés magiques permettant d'éviter des vols, des intrusions, ou d'infliger des maux à certains ennemis. Il s'agit généralement d'objets suspendus confectionnés pour l'occasion à base de produits végétaux ou animaux (os, poils) et placés à des endroits déterminés. D'autres remèdes sont d'ordre propitiatoires, utilisés souvent avant un départ à la chasse.

Les morts continuent de communiquer avec le monde des vivants à travers les rêves (*ndotwa*) où la personne décédée apparaît sous la forme d'une image spiritualisée (*bokali* ou « revenant »), parfois sous une forme d'emprunt (apparence animale notamment). Dans cette optique, Elschout note également la difficulté qu'il existe de faire parler un Twa d'un proche décédé, le souvenir favorisant le retour des *bokali* tourmentant le rêveur. Le *bokali* est synonyme de prédictions, il apparaît en rêve pour signifier la venue d'un événement heureux, annoncer une mort ou promettre une protection ou encore imposer une ligne de conduite face à une épreuve à venir. Les mauvaises prédictions peuvent devenir une obsession pour certaines personnes, affectant ainsi leur état psychologique [Elschout 1963]. Dans cette région, l'on constate que les rites funéraires sont plus prolongés que dans les autres zones du Congo [Vansina 1965]. Traditionnellement la période de deuil se clôture après deux ans avec le départ du mâne. Jadis, notons-le, les Mongos réalisaient des cercueils anthropomorphes ou en forme de pirogue ornée d'objets symboliques. On y trouvait des statuettes tombales également.

3. Les peuples autochtones pygmées de Bongandanga dans la province de la Mongala

La province de la Mongala est peuplée principalement de trois grands groupes de population : les Soudanais (Mondunga) ; les Batswa [au singulier Botswa] ; les Bantous (composés de Budja, Ngombe-Doko, Mongo) et les 'peuples riverains'.

Force est de réitérer ici que les Bantous de cette région sont constitués des groupes ethniques (très) minoritaires, tels que les Ngombe et Budja. Les évidences ethnologiques et historiques démontrent que ces groupes n'ont pas toujours habité les territoires de la Mongala, notamment Lisala, Bumba et Bongandanga. Ils y sont arrivés à une époque relativement récente. Les lignes suivantes indiquent comment ces groupes se sont installés dans la province actuelle de la Mongala.

Selon B. O. Thange et G. Van Der Kerken [cité par Omasombo et al. 2015 : 45], les Bantous seraient venus du Nord, quelque temps avant notre ère. Jadis, ils auraient occupé le bassin de l'Uele, d'où ils auraient effectué des migrations suivant un axe est-ouest, sur le versant droit de l'Uele, et un axe ouest-est, sur le versant opposé de ce bassin.

La mouvance suivant le premier axe a abouti dans le Nord-Ouest du pays, puis s'est infléchi dans le sens nord-sud, en suivant le versant gauche de l'Ubangi. Ainsi les Bantous ont occupé la partie nord de la Mongala. Plus supplantés par les invasions soudanaises, ils se sont enfin retrouvés dans leur habitat actuel [Tshilema 1974 : 64].

R. Mortier indique qu'on peut dire que, jusqu'avant 200 ans (entendez le XVIIe siècle), tout l'Ubangi était encore occupé par les Bantous : à l'ouest, depuis la rivière Ubangi jusqu'au 21° E, habitaient les Ngombe ; dans la région de Yakoma c'étaient les Binza et plus à l'est les Budja [...] [Mortier, cité par Maes 1984 : 80]. Vers 1750, il y avait encore une grande concentration de Ngombe dans le bassin de la Loko, affluent droit de la Haute Mongala. Selon les traditions de la migration ngombe, c'est à cette époque, et à partir de ce centre, qu'a commencé la migration de cette population vers l'ouest.

Revenons à notre objet d'études pour préciser que l'ensemble des groupements pygmées n'est pas identifié par l'appellation Batswa. Ceux-ci sont divers, malgré la tendance générale à les considérer comme tous identiques. Kamina Misago renseigne que dans le territoire d'Ingende, trois groupes de Batswa se côtoient, à savoir : les Balumbe, les Bilangi et les Batswa proprement dits. Comme le fait remarquer le père De Rop : « Il s'agit ici apparemment de groupes divers qui se considèrent également comme des sections à part, et entre lesquelles une certaine différence se note, comme entre les différents groupes nkundo, aussi en ce qui concerne la langue » [De Rop 1953 : 129]. Généralement, la dénomination de « Batswa » est mal acceptée, simplement à cause de sa charge péjorative. Ailleurs, comme dans le territoire de Monkoto (province de la Tshuapa), on lui préfère le terme « Iyeki ». Le long des rivières Lopori et Lulonga, les Batswa sont appelés « Bafoto » [Omasombo et al. 2015 : 45].

Actuellement, il n'est pas facile de localiser les populations Batswa dans une grande partie de l'espace septentrional de la province de la Mongala. Il est cependant possible de retrouver leurs traces dans le passé, spécialement dans le territoire de Bumba. En effet, la région de Bokombo, qui a permis aux Budja de faire leur entrée dans la province, était partiellement occupée par les Batswa. Ils ont été malheureusement forcés de prendre la fuite et de s'installer sur la rive gauche de l'Itimbiri, avec le concours des riverains. Ces Batswa ont ensuite traversé le fleuve Congo pour s'enfoncer dans les grandes forêts faiblement occupées. Les derniers Pygmées avaient accompagné les Mombesa

au moment où ils traversaient le fleuve, mais auraient certainement préféré vivre en liberté et de ne pas se confondre avec ceux-ci. Ces Batswa se retrouvent aujourd'hui dans la région au sud du fleuve Congo.

On ne connaît pas l'étendue réelle du territoire qui était exploité dans le passé par les chasseurs-cueilleurs. Mais la littérature nous précise que, les Batswa de la Mongala furent en contact avec de nombreux autres groupes qui occupaient les plateaux de l'Ubangi et de l'Uele jusqu'en Ituri, au cours de ces dernières cinquante mille années. L'arrivée des Bantous et des Soudanais réduisit aussi sensiblement leur territoire, qui ne compte aujourd'hui plus que quelques poches dans toute l'étendue de l'ancienne Province-Orientale [Omasombo et al. 2015 : 46]. Un petit groupe persiste, cependant, à la frontière de la province du Nord-Ubangi et de celui de la Mongala, près de Ndundusana, sur la rivière Dua. A cause de l'occupation de leur territoire par différents groupes, ces Batswa ont perdu tout contact avec les autres Pygmées de la partie orientale de la RDC et avec ceux du centre de la cuvette [Omasombo et al. 2015 : 46] Cette description anthropologique a donné l'information sur les peuples autochtones pygmées qui vivent dans une condition précaire. Ainsi, une question fondamentale s'ingère, comment l'anthropologue peut jouer un rôle dans l'amélioration de cette condition ? Tel est le point sur lequel je vais me focaliser dans les pages suivantes.

4. Le dialogue entre l'anthropologie et développement dans le changement social

Il est important de signaler d'emblée que les anthropologues sont depuis longtemps sollicités dans des dispositifs de changement social volontaires et impulsés de l'extérieur, que ce soit pour servir la 'mission civilisatrice' à l'époque coloniale ou pour conseiller certains porteurs de projets de développement actuels. Dans cette perspective, ils peuvent alors intervenir comme promoteurs du développement, analystes critiques des actions menées, experts ou consultants, ou encore comme observateurs extérieurs dont le développement est l'objet de recherche [Pannier et Culas 2016 : 2]. Leur participation oscille donc entre la prise de distance et l'engagement [Atlani-Duault et Vidal 2009]. Ainsi, il est communément admis aujourd'hui dans la sphère du développement que les sciences sociales ont leur rôle à jouer dans les projets, notamment pour aider les développeurs à cerner et prendre en compte les éléments 'socioculturels' [Olivier de Sardan 1995 ; Cernea 1999 ; Guichaoua et Goussault 2005]. Cet état d'esprit s'est exprimé dès la fin des années 1940-1950, surtout dans le monde anglo-saxon, puis s'est généralisé dans les années 1970 [Atlani-Duault et Vidal 2009]. Le recrutement d'anthropologues dans les grandes institutions de développement (Banque mondiale, PNUD, USAID, etc.) est également un élément significatif de cette tendance.

Pourtant, la réalité sur le terrain nous fait montrer que le dialogue entre développeurs et anthropologues reste encore difficile [Guichaoua et Majeres 1982 ; Lavigne Delville 1997 ; Ardit 2005], bien que les exemples de collaborations fructueuses soient de plus en plus fréquents [Atlani-Duault 2007 ; Lavigne Delville 2008 ; Bouju 2011]. Il convient ainsi de distinguer ici les avancées faites par les anthropologues du développement qui ont dépassé non seulement l'opposition développement/sciences sociales [Geronimi *et al.* 2007 ; Atlani-Duault et Vidal 2009 ; Cahiers d'études africaines 2011], mais surtout les discours des bailleurs et opérateurs du développement en reconnaissant volontiers

le rôle des sciences sociales dans les programmes de développement, et les pratiques réelles de collaboration entre les développeurs et les anthropologues en tant que chercheurs et non pas consultants [Olivier de Sardan 2011]. La littérature sur la question indique que cette dernière est bien effective mais reste encore un défi majeur [Lavigne Delville 2008] à relever dans bien des sociétés.

Même si les chercheurs locaux et internationaux sont largement sollicités pour conseiller les responsables des politiques publiques et des projets de développement dans plusieurs pays en voie de développement, l'on constate cependant que l'anthropologie du développement en tant que discipline indépendante des projets reste très marginale [Rambo *et al.* 1995 ; Fforde 2009]. Le point crucial à considérer ici est celui de savoir si la recherche académique du pays en sciences sociales est officiellement un outil au service de l'Etat et du développement. Car l'expérience nous a démontré que les études et expertises des chercheurs nationaux ne comportent parfois aucune proposition qui s'oppose aux lignes officielles. Il y a, par exemple, des cas où l'état est impliqué comme responsable et opérateur local dans tous les programmes de développement, nationaux ou étrangers même s'il y a des collaborations entre le pouvoir central et les réalités locales. On constate souvent dans ces pays un certain *top-down* entre les volontaristes et les technicistes. La population locale est formellement consultée et étudiée mais ses opinions, ses besoins et ses capacités ne sont quasiment pas pris en compte dans la conception des projets. Pourtant leur intégration dans le nœud du projet aidera tous à voir comment mettre en œuvre, sur le terrain, les objectifs et les activités prédéfinis.

Une autre dimension à prendre en compte ici est le nombre considérable de projets de développement qui se déploient en milieu rural. On observe souvent de la part des autorités locales et des villageois des signes de lassitude devant ce qu'on peut qualifier de « routine des projets », provoquée par les nombreuses réunions de consultation formelle avec une présence obligatoire ou par le travail qu'ils doivent fournir afin d'afficher le côté participatif. Cela ne les empêche pas de tirer profit de l'intervention ou bien de l'éviter si celle-ci présente trop de contraintes. En bref, dans ce contexte spécifique, l'on constate malheureusement que la population ne court pas après les projets, ce sont, par contre, les projets qui courent après la population.

Il convient de préciser ici que la position sur l'apport des anthropologues en matière du développement est bien influencée à la fois par leur expérience des processus de développement volontariste et par les analyses d'auteurs tels que R. Jaulin [1999], G. Rist [2001] et S. Latouche [2003] pour qui les fondements du développement s'inscrivent dans la lignée de la logique coloniale, de l'évolutionnisme social et du mythe du progrès et de la modernité. Ainsi, les risques de déséquilibres provoqués par les projets peuvent plutôt inciter les anthropologues à ne pas y participer et à les critiquer.

Cependant, les anthropologues sont parfois témoins de nombreuses actions de développement qu'ils ont considérées étant néfastes pour les bénéficiaires, et régulièrement sollicités par les développeurs ou les pouvoirs publics pour les aider dans leurs projets, car ils ne peuvent pas, pensent-ils, rester neutres et distants. Plutôt que d'observer sans intervenir, il est nécessaire pour eux de s'y

engager. Leur intervention peut rester néanmoins marquée par leur position idéologique. Ainsi, plutôt que d'initier des changements, l'objectif devient la limitation des impacts négatifs d'actions exogènes [Pannier et Culas 2016 : 5]. Les anthropologues sont censés éviter de projeter leur propre vision sur les populations locales, surtout dans le contexte où la plupart des villageois adhèrent à l'idée que la modernisation est inéluctable, nécessaire et avantageuse.

Sur base de leur expérience dans une commune au Vietnam, les anthropologues Pannier et Culas [2016 : 5] ont attesté qu'« il est plus efficace de construire une action de développement à partir d'enquêtes qualitatives longues, sans prédéfinir ni les besoins des populations, ni le secteur d'intervention, ni les manières de mener l'action ». Autrement dit, ils voulaient démontrer qu'il est préférable de ne rien prévoir quant aux actions concrètes à effectuer, et de mener en premier lieu une recherche approfondie et transversale au bout de laquelle un projet de développement serait écrit puis mis en œuvre.

Afin de vérifier l'intérêt d'une telle démarche, ils ont aussi créé en 2009 le « projet d'étude socio-anthropologique du changement social et du développement dans les villages ethniques au nord du Vietnam ». Il s'agissait de mener des enquêtes qualitatives de type anthropologique dans une localité afin d'identifier un éventuel secteur d'intervention et une manière appropriée de mener l'opération [Pannier et Culas 2016 : 6]. Les résultats de cette étude laquelle portait autant sur les dynamiques sociales et culturelles que sur l'histoire locale du développement, les ont enfin conduits à endosser le rôle de médiateur entre les villageois et une action de développement conçue en dehors de la localité et potentiellement source de déséquilibres. Si jamais le passage à l'acte [Dozon 1991] était la condition pour confirmer le bien-fondé de leur posture, Atlani-Duault et Vidal [2009 : 39] plutôt pensent que le vrai enjeu serait de se situer dans cet « entre-deux : engagement et distance ».

II. Les problèmes majeurs et sectoriels des peuples autochtones pygmées en RDC

L'établissement de l'Etat moderne survenu avec l'arrivée du colonisateur sur les terres congolaises avait complètement ébranlé l'organisation sociale et environnementale traditionnelle des PA pygmées en leur imposant des modèles religieux, sociales, économiques et politiques qui s'avèrent aujourd'hui incompatibles avec leurs propres valeurs morales et coutumières [DGPA 2011 : 8]. Malgré ces bouleversements majeurs, les PA pygmées ont su protéger et conserver leurs valeurs et pratiques traditionnelles liées à l'occupation du territoire. La terre, la forêt et d'autres ressources naturelles sont toujours au cœur de leur identité culturelle. C'est en fait la raison pour laquelle il est impérieux de les protéger en s'assurant d'appliquer, entre autres, ce qui est convenu d'appeler aujourd'hui une véritable politique de développement durable [DGPA 2011 : 8].

Les PA pygmées ont fait face à de nombreux bouleversements au cours des trois derniers siècles. Le gouvernement colonial et l'actuel ont par le biais de l'imposition des lois écrites ou modernes au

détriment de leurs us et coutumes non-écrites, pris le contrôle de leurs terres, des domaines où les PA pygmées avaient leurs propres expertises. On peut citer les domaines tels que l'éducation des jeunes aux techniques de survie dans une zone hostile à l'homme ordinaire, la santé, l'économie autarcique et l'environnement. La survie minimale reste ainsi difficile aux nombreux bouleversements comme la pratique de coupes forestières draconiennes, la chasse et l'agriculture intensives, l'industrialisation et l'urbanisation accélérées, le développement de grands projets dits « de développement » sur leurs terres ancestrales, la prolifération des aires protégées et des concessions privées donnant ainsi accès à leurs territoires traditionnels et tant d'autres secteurs [DGPA 2011 : 9]. Les difficultés rencontrées aujourd'hui par les PA pygmées dans différentes zones de la RDC sont également expliquées en grande partie par des événements particuliers, notamment les déplacements forcés dus par les conflits armés et les conflits communautaires sur fond des intérêts économiques, du contrôle des terres arables et regorgeant des matières premières stratégiques. Ce sont là des défis auxquels l'Etat congolais n'arrive pas à fournir des solutions adéquates.

1. Sur le plan de la sécurité alimentaire

Les produits de la chasse et de la cueillette (sources traditionnelles de leur alimentation et des revenus des ménages) sont devenus rares avec la déforestation, de l'absence d'une bonne politique agricole au niveau national et provincial, de l'exploitation anarchique ou intensive du bois et de l'occupation des certaines forêts ancestrales. Raison pour laquelle les PA pratiquent timidement une agriculture de survie sur des petits lopins de terre appartenant généralement à autrui, travaillant le plus souvent sur des terres surexploitées et appauvries par les jachères [DGPA 2011 : 11]. Les PA pygmées sont obligés, malgré eux, de faire profil bas en se faisant exploiter comme main d'œuvre à vil prix par d'autres communautés, très souvent en échange d'un modeste repas par jour. Ils sont également obligés de quitter la forêt pour se rapprocher des villages faisant ainsi, ils y mènent malheureusement un mode de vie inadapté à leurs propres cultures où vivent en déphasage avec les us et coutumes dominantes. En général, il n'y a pas vraiment de stockage de nourriture dans leurs villages. Par conséquent, ils subissent une sous-alimentation bien sûr avec plusieurs cas de malnutrition infantile.

2. Sur le plan de l'habitat

Généralement, « la hutte du pygmée est du style néolithique, de petite taille, construite à l'aide de petites branches d'arbre et feuilles qui ne le protègent pas contre les intempéries » [DGPA 2011 : 12]. Des feux de camps sont allumés à l'intérieur même des huttes comme source de chauffage pendant les nuits froides. Cela a souvent causé des effets néfastes sur la santé pulmonaire, surtout chez les enfants. En outre, les PA pygmées vivent dans une telle promiscuité en partageant un espace très réduit entre père, mère, enfants et visiteurs [DGPA 2011 : 12]. L'éclairage est obtenu à l'aide des tisons fabriqués avec de la sève de *Canarium* (Burseracées, arbre de forêt équatoriale) enroulée dans des feuilles mortes par manque de lampes ou lanternes. Ainsi des brûlures graves chez les enfants et autres occupants sont des conséquences de manque de lampes. Enfin, il est rare de trouver des villages homogènes, essentiellement peuplés de PA pygmées sur les bordures des grandes

routes nationales ou secondaires. Si elles existent dans des zones mixtes, leurs cases ou huttes sont généralement cachées à une bonne distance derrière les habitations des groupes dominants en l'occurrence les Bantous, révélant ainsi des problèmes réels d'intégration et de cohésion sociale [DGPA 2011 : 12].

3. Sur le plan de la Santé

L'inaccessibilité des pygmées aux soins de santé primaire est notoire et lourde de conséquences. En effet, plusieurs enquêtes menées dans les ménages pygmées ont démontré que la morbidité et le taux de mortalité infantiles sont élevés dans les campements PA. Les ménages ont une taille moyenne de 4 à 5 personnes [DGPA 2011 : 13]. Il est important de souligner en passant que les pygmées ont le taux de reproduction le plus bas. C'est pourquoi, plusieurs enfants pygmées meurent en bas âge. Selon DGPA, [2011 : 13], ce taux de mortalité infantile élevée chez les PA pygmées est particulièrement dû aux infections respiratoires aiguës, aux complications lors de l'accouchement (pas de consultation ni prénatale, ni préscolaire), à l'exposition aux intempéries, aux attaques par les fauves, aux morsures des serpents, aux maladies diarrhéiques : suite au manque d'eau potable et des conditions hygiéniques déplorable (sans latrines, ni fosses à ordures, insalubrité autour des huttes, ...). La sous-alimentation est aussi un autre facteur défavorable. Bref, il s'agit d'une véritable règle de sélection naturelle.

Les PA pygmées ne peuvent aspirer qu'à un besoin urgent en soins préventifs et curatifs de la médecine moderne auquel ils accèdent difficilement, faute de moyens financiers et d'enclavement mais aussi de mauvais système ou politique de santé publique en RDC. Ainsi, ils sont conscients de l'efficacité et des limites de la phytothérapie longtemps utilisée, qui, aujourd'hui s'avère impuissante, faisant face aux changements climatiques, environnementaux et à l'apparition des nouvelles maladies.

Sur le plan sanitaire par exemple, si la RDC compte au moins 1 million de séropositifs, près de 80 000 de pygmées le sont ou ignorent encore leur sérologie selon Réfugié international une ONG engagée dans la défense des droits des minorités 8/11. Tandis que sur le plan social, les pygmées subissent encore plusieurs violations des droits humains parmi lesquelles, leur droit de vivre en forêt. Au sud Kivu par exemple, certains pygmées ont été chassés de la forêt par des Bantus qui ont fait de leur espace de vie un parc national appelé le Parc de Kahuzi-Biega, connu aujourd'hui pour ses gorilles. Présentement, ce parc est devenu le fief de la milice interahawé connue pour son implication dans le génocide de 1994 et ses tentatives de prendre le contrôle de l'est de la RDC riche en minerais et en bois. Par ailleurs, les peuples autochtones en RDC sont ignorés par les bantus qui ne reconnaissent pas leurs droits de vivre dans de conditions viables et dignes. Pour les quelques pygmées qui n'ont pas été déplacés de force, la mise en œuvre du nouveau système de concessions forestières à des fins commerciales provoque des dégâts graves sur les forêts dont ils dépendent pour leur subsistance physique, culturelle et spirituelle et aussi pour leur survie en tant qu'êtres humains.

4. Sur le plan de l'éducation

L'extrême pauvreté des pygmées ne permet pas aux parents de supporter les frais de scolarisation

de leurs enfants. En plus, le programme et le calendrier scolaire ne tiennent pas compte de leur culture itinérante et de leur mode de vie saisonnier. De ce fait, les enfants ne sauraient suivre une scolarité normale, malgré leur quotient intellectuel normal. Ainsi, d'une part, la majorité des enfants pygmées n'ont pas accès à l'éducation faute des frais et fournitures scolaires, ainsi que vestimentaires pour couvrir leur nudité. D'autre part, la précarité des conditions de vie bloque l'épanouissement intellectuel des enfants pygmées. La mobilité des parents poussés à la recherche de denrées alimentaires adaptées à leur culture devenue rares (gibier, chenille, miel, champignon,) est aussi un autre facteur capital de la déperdition scolaire des enfants PA pygmées [DGPA 2011 : 14]. La jeunesse des pygmées reste incertaine dans un monde en pleine mutation où la jeunesse, en général, est présentée comme l'espoir de l'avenir. Aussi les infrastructures scolaires en milieu pygmées sont rares et délabrées. Quand elles existent, elles sont non viables au point de remettre en question la qualité de l'enseignement dispensé du fait des conditions minimales d'accueil, du non-respect des standards reconnus dans le domaine de l'éducation et du fait de la sous rémunération des enseignants.

5. Sur le plan démographique

En matière de recensement de la population et de l'habitat, la RDC ne dispose pas de statistiques fiables et actualisées de toutes les entités politico administratives du pays. Les statistiques disponibles actuellement datent du dernier et unique Recensement scientifique de la population organisé par l'Institut National de la Statistique (INS) en 1984 pendant l'époque du Zaïre [DGPA 2011 : 15]. Ces statistiques sont devenues à ce jour obsolètes et toutes les projections que l'on pourrait en tirer ne peuvent plus servir comme données de référence pertinentes et fiables aux travaux de planification et de gestion des programmes de développement. Par conséquent, le dénombrement des PA pygmées de la RDC n'est absolument pas maîtrisé par les services étatiques, moins encore par les organisations de la société civile, qui n'ont jamais été impliqués de façon spécifique. Néanmoins, un deuxième processus de Recensements Général de la population et de l'habitat a été lancé officiellement il y a 10 ans dans le cadre du Programme de Coopération RDC-UNFPA 2002–2007 par l'entremise du Ministère du Plan, mais qui avait stagné (Voir les Arrêtés n° 003/CAB.MIN/PL/2006 et n° 023/CAB. MIN.PL/2007 mettant en place des structures chargées des travaux préliminaires au 2ème RGPH).

6. Sur le plan foncier

En RDC, le droit collectif à la tenure foncière n'est pas reconnu sur les terres de cueillette, de ramassage et de chasse où vivent les peuples autochtones pygmées ; seul le droit à la tenure foncière des terres arables et d'élevages y est reconnu [DGPA 2011]. En cas de découverte des ressources ou gisements à exploiter dans leurs zones, les peuples autochtones pygmées ne participent pas au projet et ne sont même pas du tout associés au partage des recettes et des retombées positives de l'exploitation des ressources naturelles qui se trouvent dans leurs milieux de vie. Au contraire, ils sont délocalisés de leurs milieux de vie sans compensation ni indemnisation. Bref, ils sont tout simplement chassés de leurs villages sans aucun ménagement et sans aucune autre forme de procès, laissant derrière eux tout sauf rien. C'est en fait une expropriation brutale et illégale qui cause la perte de leur mode de vie et de leur culture traditionnelle selon le plan du DGPA [2011].

Notons que la dépossession de ces terres se fait, le plus souvent, sans prise en compte, ni de leur existence ni de leur indemnisation juste, équitable et proportionnelle. La relocalisation/ réinstallation forcée ne leur permettent donc pas de se déplacer et de découvrir d'autres sources d'approvisionnement, ni de s'intégrer harmonieusement à un nouveau mode de vie.

7. Sur le plan socioéconomique

Réitérons que les PA pygmées font face à de grandes difficultés et à de gros défis en matière de santé, de logement, d'éducation et d'instabilité économique. De ce fait, le maintien d'une qualité de vie devient un défi de taille pour leurs familles qui doivent faire face à de nombreux obstacles (tels que le manque de diversité et de possibilités d'emploi adaptés à leurs milieux) et un taux de chômage important ainsi qu'un recours récurrent à l'assistance sociale sollicité auprès des différents partenaires [DGPA 2011 : 17]. Dans ce contexte de vie, la pratique des activités traditionnelles est devenue de plus en plus difficile dû, entre autres, à un manque d'accès aux ressources de qualité et aux barrières sociales et économiques (par exemple, absence d'une valorisation sociale de leurs activités traditionnelles, manque d'équipement et de moyen de transport, etc.). Ce sont là, à mon humble avis, des conditions qui mettent en péril l'avenir des jeunes PA pygmées et celui des générations futures.

En outre, les faits démontrent que les PA pygmées de la RDC particulièrement ceux de territoire de Bongandanga ont rarement accès aux emplois rémunérés. C'est la raison pour laquelle la plupart d'entre eux vivent de la mendicité ou du vol de produits agricoles dans des champs appartenant aux bantous. Il est important de préciser ici que le vol flagrant en milieu rural se paye parfois très cher (par exemple en utilisant les coup et blessures par armes blanches, incendie des huttes de PA pygmées accusés de vol, emprisonnement sans jugement, tortures physiques et autre forme de maltraitance). Bien plus les PA pygmées sont souvent obligés de mener des activités informelles, telles que la vente des bois de chauffe, la braise, la poterie, etc., ou en travaillant comme main d'œuvre moins coûteux dans les champs de Bantous, comme gardiens ou sentinelles pour assurer leur survie. Les salaires reçus ne permettent pas aux pygmées de subvenir à leurs besoins de subsistance parce qu'ils sont souvent sous rémunérés. Enfin, les peuples autochtones pygmées du territoire de Bongandanga ne bénéficient pas souvent des retombées palpables de la majorité des programmes ou des projets financés par certains partenaires au développement, très souvent en violation de leurs propres politiques de sauvegardes sociales et environnementales [DGPA 2011 : 18].

De façon globale, on peut retenir ce qui suit : « La misère extrême dans les campements des PA pygmées ; l'absence totale d'activités permanentes génératrices de revenus dans leurs campements et milieux de vie ; la non maîtrise des rouages du système de création et d'accumulation des richesses ; la non valorisation de leur économie de subsistance ; la persistance du troc comme mode d'imposition des prix par les acheteurs potentiels issus des groupes dominants dans certaines régions ; les déplacements saisonniers systématiques pour les activités de la chasse, la cueillette et le ramassage des produits forestiers ; une très forte dépendance économique vis-à-vis des peuples voisins Bantous ou autres ; les relations conflictuelles Pygmées-Bantous encore perceptibles dans certaines zones »

[DGPA 2011 : 19].

En conclusion, disons que les besoins socioéconomiques prioritaires et immédiats des PA pygmées sont le logement, la santé et l'éducation. Ainsi certaines mesures particulières et urgentes doivent désormais être prises afin de répondre aux nombreux problèmes auxquels ils font face et qui mettent en péril leur qualité de vie.

8. Sur le plan judiciaire

La sécurité juridique et judiciaire est considérée comme un des éléments primordiaux pour l'épanouissement social de chaque Congolais [DGPA 2011 : 11]. Or, les PA pygmées n'ont généralement pas accès à une justice équitable. Ceci s'est confirmé par des multiples cas de jugement prononcé en leur faveur qui n'ont jamais été exécuté. Plusieurs autres cas font état des assassinats ciblés et récurrents, de coups et blessures graves et autres sévices causés sur eux. De façon globale, on déplore surtout l'absence totale de protection. En particulier, les Pygmées sont fréquemment victimes d'escroquerie, de vol, de viol voire de meurtre ; l'impunité de ceux qui pratiquent des sévices sur eux ; le nonaccès à la citoyenneté ; leur exclusion de la loi foncière et des bénéfices des redevances forestières ainsi que leur manque de suivi de l'application des dispositions juridiques en faveur de ces peuples indigènes.

Parmi les violations des droits dont sont victimes les peuples autochtones, on peut citer, par exemple, l'expropriation de leurs terres par les Bantu et les déplacements forcés suite à des dépossessions des forêts, leur espace de vie. Selon la Banque Mondiale, 300 000 autochtones et un total de 35 millions de personnes vivent et survivent minimalement grâce à la forêt. Pourtant, la terre, le territoire et les ressources naturelles de la RDC ont toujours été occupés, gérés et conservés par les autochtones. Or depuis 1994 à ce jour, les terres et les ressources des autochtones pygmées en RDC sont utilisés maladroitemment à des fins militaires.

Le code forestier en RDC est considéré par certains critiques comme un code discriminatoire pour les autochtones. La loi n° 011/2002 du 28 août 2002 et la loi n° 007/2002 du 11/07/2002 portant code forestier et minier, financé par la Banque Mondiale, est une loi discriminatrice en ce qu'elle exclut les peuples autochtones dans l'exploitation des ressources naturelles du pays. En effet, ils ne sont ni consultés, ni associés dans les décisions que prennent les autorités congolaises dans la gestion des ressources naturelles, ce qui accroît de façon considérable la pauvreté des pygmées confrontés déjà à la violence.

En RDC, l'Etat ne reconnaît pas les peuples autochtones, encore moins leurs droits fonciers, ni leurs modes de vie jugés « traditionnels ». Selon la constitution du 27 mars 2006 en vigueur en RDC, l'ensemble des terres appartient à l'Etat qui dispose de ces terres à sa guise et c'est au détriment des peuples autochtones. Le droit coutumier de la société bantu dominante en RDC, ne reconnaît pas les peuples autochtones à disposer des terres, territoires et autres ressources. Ils sont souvent dépossédés de leurs terres sans recours possible. La méthodologie utilisée pour déterminer si une terre est occupée ou vacante est appelée « enquête de vacances ». Ainsi les terres des peuples

autochtones sont considérées comme « vacantes » en vertu de la loi et peuvent être attribuées librement à des tiers.

9. Sur le plan humanitaire et sécuritaire

Certaines zones de la RDC, plus particulièrement dans le territoire de Bongandanga (Province de la Mongala) continuent de subir les effets collatéraux des conflits communautaires entre PA pygmées et Bantous depuis environ 6 ans. En dépit du calme relatif observé sur le terrain, l'insécurité et ses conséquences sont toujours signalés dans les zones les plus touchées par ledit conflit [DGPA 2011 : 22]. Certains membres des deux communautés en conflit vivent une méfiance entre eux. D'autres, essentiellement des PA pygmées, vivent cachés en brousse, coupés de toutes les sources d'approvisionnement en produits de première nécessité. Comme les infrastructures de base restent détruites, la majeure partie de la population ne s'adonne plus à ses activités agropastorales, principaux moteurs de l'économie locale. Parmi d'autres effets visibles, la malnutrition et l'insécurité alimentaire frappent les Bantous et plus gravement encore les PA pygmées vivant déjà dans des conditions précaires causées par des catastrophes naturelles.

Les caractéristiques "typiques" et situations d'urgence ou complexes que subissent les PA pygmées sont nombreuses notamment, l'effondrement des fonctions étatiques (insécurité des personnes et de leurs biens, indifférence des autorités, absence des mesures politiques ou juridiques de protection civile en faveur des groupes vulnérables, absence de réponses institutionnelles face à la situation d'effondrement socioéconomique, etc.)

10. Sur le plan culturel

Les PA pygmées vivent traditionnellement dans une société égalitaire fondée sur la notion de partage et de l'intérêt communautaire. Il existe parmi eux une prévalence du libre arbitre et un principe d'autodétermination. Les PA pygmées vivent également en articulant la perception du semi-nomadisme et de l'itinérance (transhumance) comme un mode de vie traditionnelle permettant la régénération de certaines espèces fauniques et floristiques les plus consommées dans leurs aires d'habitation habituels [DGPA 2011 : 24]. Bien plus, ils reconnaissent la prédominance du pouvoir de décisions de la femme Pygmée dans la communauté. Il y a curieusement l'inexistence des activités de loisirs malgré l'important patrimoine culturel matériel et immatériel qu'ils possèdent. Par ailleurs, on remarque dans leur société la prédominance de l'oralité par rapport à la matérialité. Ce qui justifie bien entendu la rareté des objets antiques dans les zones d'habitation des PA pygmées. Enfin, ils ont peur et se méfient des pratiques dites modernes. Toutefois, il existe une complémentarité de l'homme et de la femme Pygmées dans tous les domaines [DGPA 2011 : 24]. Les PA pygmées font leur premier recours aux thérapies traditionnelles en cas de maladie et ont une forte croyance aux valeurs traditionnelles et à la sorcellerie (la maladie étant considérée dans l'imaginaire Pygmée comme un mauvais sort).

11. Autres préoccupations sociales et politiques

Eu égard à tout ce qui précède, il est indéniable d'affirmer que les PA pygmées du territoire de

Bongandanga font face à des réalités sociales, économiques et politiques particulières très différentes de l'ensemble de celles des autres groupes ethniques de la DRC. Il suffit de regarder de tout près les statistiques disponibles afin de constater amplement l'énorme fossé qui sépare les conditions de vie de ces PA Pygmées de celles des autres groupes [DGPA 2011 : 25]. Sur ce, diverses mesures concrètes et urgentes doivent être envisagées afin d'améliorer substantiellement la qualité de vie et le bien-être de cette communauté indigène. Une des solutions qui a déjà été préconisées est, sans aucun doute, la prise des mesures législatives et politiques particulières visant la promotion et protection de leurs droits ainsi qu'un développement durable effectif en leur faveur.

Bien que la RDC constitue depuis bientôt 70 ans une nation souveraine et organisée socialement et politiquement, les PA Pygmées et les organisations de la société civile qui les représentent sont ouvertes à un partage équitable des territoires et à une meilleure répartition des ressources qu'ils contiennent et des autres richesses qui découlent de leurs utilisations. L'adoption de textes législatifs et/ou réglementaires et la signature d'ententes particulières respectueux et équitables basés sur les traités et conventions déjà ratifiés par la RDC doivent être développés ou mis en œuvre conjointement en s'assurant que ces derniers soient respectés par tous et mis en œuvre à tous les niveaux [DGPA 2011 : 25]. Afin d'y parvenir, quel rôle peuvent alors jouer les anthropologues pour la promotion d'un développement durable et efficace des PA pygmées ? Telle sera ma démarche de réflexion dans le dernier point du présent travail.

III. Les préalables et défis de l'engagement des anthropologues dans un projet de développement

Selon Pannier et Culas [2016 : 6] il est nécessaire de procéder à l'identification de quelques constats pour arriver à l'implémentation d'un projet de développement. L'application des constats et principes peuvent aider aussi dans le contexte du développement des PA pygmées a Bongandanga dans la province de la Mongala.

1. Les Constats

i. La recherche des problèmes aux solutions

Dans la majorité des projets, les problèmes à résoudre et les secteurs d'intervention sont souvent prédéfinis en fonction des appels d'offres, des domaines de prédilection des opérateurs qui répondent aux appels (le genre, l'eau, l'environnement) et, plus généralement, des préoccupations et des idéologies des bailleurs et des grandes institutions internationales (le développement des infrastructures, la « bonne gouvernance », les Objectifs du millénaire, le changement climatique, etc.). Le cas de PA pygmées a besoin d'une étude approfondie pour mieux intervenir. Il en résulte que les domaines d'intervention, identifiés au préalable sans enquête rigoureuse, ne correspondent pas nécessairement aux conditions locales ni aux aspirations effectives des populations. Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets sur le terrain, les praticiens du développement

s'évertuent alors à traiter des problèmes découlant de « solutions » définies *a priori* et hors contexte [Pannier et Culas 2016 : 7, voir aussi Naudet 1999].

ii. La soumission de la réalité locale aux termes de référence (TDR)

Tous les projets sont fortement contraints par des « termes de référence » (TDR) et des « cadres logiques », souvent rigides et conçus trop loin des réalités des populations ciblées, mais qui ont force de contrat avec les bailleurs de fonds [Gioiucchi et Olivier de Sardan 2009]. Les opérateurs locaux n'ont donc pas d'autre choix si ce n'est que de plier à la réalité à ces TDR ou, quand ce n'est pas possible, d'« habiller » les rapports pour correspondre aux attentes et aux plans du projet fixés au préalable [Pannier et Culas 2016 : 7].

iii. Un usage périphérique des sciences sociales

Il s'avère que la temporalité des projets n'accorde généralement que peu de temps aux études de la situation locale. Quand les sciences sociales ont une place, leur rôle reste globalement périphérique [Guichaoua et Majeres 1982 ; Lavigne Delville 1997]. Les chercheurs sont généralement appelés soit à effectuer en peu de temps des études préalables, consistant à évaluer des besoins sur des aspects confinés de la réalité locale ; soit à travailler comme 'pompiers de service' [Lavigne Delville 1997 : 7], pour bien résoudre des problèmes dans le déroulement du projet, lesquels le considèrent d'ores et déjà de l'ordre des 'blocages culturels'. Mais, dans tous les cas, l'on remarque ils sont sollicités juste au moment où les objectifs et les secteurs en question sont déjà prévus. Cela me paraît absurde, car sauf en cas de certaines expressions, il n'est pas possible aux chercheurs (anthropologues) de changer les structures du projet (logiques, objectifs, orientations) et encore moins d'abandonner ce dernier si les résultats des enquêtes le préconisent.

Enfin, s'il est aujourd'hui admis que la prise en compte des facteurs culturels et sociologiques est nécessaire, il est en revanche plus rare de considérer que la 'configuration développementaliste' soit aussi un objet d'étude. Or, le fonctionnement d'un projet est autant tributaire de ceux qui le reçoivent que de ceux qui l'administrent.

iv. Faible connaissance de la réalité locale

Les constats ci-haut nous indiquent qu'il existe sur terrain une distance souvent considérable entre les réalités locales — complexes, articulées, évolutives, parfois instables — et les projets, leurs objectifs, leurs logiques, leurs contraintes et leurs solutions prédéfinies. Cette inadéquation limite la réussite des projets, voire endommage les équilibres politiques, environnementaux ou socio-économiques en place. Une chose est certaine dans ce contexte : Si les échecs des projets sont parfois avoués, les éventuels « dégâts » provoqués dans leur sillage sont rarement évoqués et, s'ils le sont, ils sont rarement rendus publics [Arditi 2005 ; Aubriot 2015].

En réagissant à ces constats, Pannier et Culas [2016 : 9] ont défini une série de principes, qui sont à la base de leur projet mais qui ont aussi conditionné leur intervention. Je suis d'avis que ces principes peuvent être appliqués dans une situation de développement et ils sont recommandés pour le cas

précis des peuples autochtones Pygmées. Pour la meilleure réussite de n'importe quel projet dans n'importe quel secteur qui est affecté l'on doit ainsi tenir compte de principes suivants :

- Principe d'Hippocrate : « D'abord, ne pas nuire » [Anderson, 1999], étant entendu que l'évaluation du « nuire » peut varier selon les perspectives et les idéologies de chacun. Pour ces deux chercheurs, cela signifiait non seulement le fait de ne pas affecter négativement les conditions de vie matérielles et les conditions environnementales, mais aussi de ne pas altérer la culture et l'organisation sociale en place. Ce principe demande alors de tenir compte de la culture et de l'organisation sociale, le cas échéant, celles des pygmées qui sont souvent négligées en RDC.

- Principe de connaissance préalable : aucun changement social impulsé de l'extérieur n'est approprié ni durable sans une connaissance précise et préalable des réalités locales sur lesquelles il va s'appuyer en particulier celles des pygmées. Il convient donc de se donner les moyens de comprendre les réalités locales avant de tenter de les transformer [Olivier de Sardan 1995]. Et, concernant l'appréhension des situations sociopolitiques locales, il est impérieux de mobiliser les savoirs et méthodes de la recherche en sciences sociales et non pas uniquement des expertises dans le cadre d'enquêtes rapides (de types RRA et PRA6).

- Principe d'interdépendance du social : au sein d'un groupe social, les différents domaines de l'existence sont interconnectés et interdépendants. De ce fait, le projet doit donc prendre en considération cette globalité. Bien plus, les actions menées doivent être considérées comme des éléments supplémentaires venant s'ajouter à un équilibre social déjà existant [Jaulin 1999]. Dans le cas des peuples autochtones pygmées, la construction de cet équilibre social est nécessaire, car il existe une domination des pygmées par leurs voisins.

- Principe de prudence : une démarche « attentive à la singularité des cas, qui est la capacité à délibérer et à décider dans une situation d'incertitude, marquée par la contingence » [Larrère et Larrère, 1997 : 246]. Cette prise en compte des circonstances spécifiques des bénéficiaires (communautés locales) et de leur imprévisibilité implique de mener une étude et une intervention micro-localisées, qui excluent toute tentative de changement à un niveau macro.

Ces principes, déjà identifiés par les anthropologues du développement et parfois intégrés par les développeurs, restent difficiles à mettre en œuvre lors du passage à l'action compte tenu tout simplement des diverses contraintes temporelles, budgétaires, méthodologiques, techniques et idéologiques inhérentes aux projets de développement. Pannier et Culas [2016 : 10] ont néanmoins tenté de les appliquer à travers un projet dont l'objectif consistait à étudier en profondeur la situation locale avant de concevoir et de mener un quelconque projet de développement. En plus de l'examen minutieux, l'idéal ici est aussi de prouver la pertinence d'une telle démarche.

2. Le montage du projet : défis, contraintes et adaptations

Le défi majeur dans tout projet est de trouver des financements pouvant permettre de le réaliser (matérialiser). A part le financement qui peut être déjà garanti par un bailleur de fond, il faut également considérer le volet recherche pour ne pas avoir les données prédéfinies.

En outre, il faut rédiger ou vérifier si le projet comporte explicitement deux composantes : un volet

recherche et un volet-action. Le volet-recherche s'articule autour de deux axes principaux. Le premier est une étude des dynamiques sociales, culturelles, politiques et économiques. Le second consiste à étudier les différentes facettes des processus de développement et de changement social propres au site d'étude. En s'appuyant sur les résultats de ces recherches transversales, le second volet concerne alors la vérification de la conception, la réalisation et le suivi du projet de développement spécifique, construit bien entendu sur mesure.

Au cas où le bailleur arrive, par exemple, à imposer des directives particulières, il est important de discuter et conseiller avec lui pour voir ensemble la faisabilité du projet. Car, dans la plupart de temps, l'on n'a remarqué que certains bailleurs ne connaissent pas la réalité du terrain. Mais les anthropologues peuvent avoir une connaissance socio-culturelle de la communauté locale du projet et peuvent bien émettre quelques suggestions importantes. En plus des orientations bien définies concernant par exemple la lutte contre la pauvreté doit être aussi prise en compte dans le cas particulier des pygmées.

3. Le déroulement de l'enquête

Une fois le montage financier et institutionnel sont mis en place, il faut maintenant commencer les recherches sur le site du projet avec une série de critères sur la population relatif à la pauvreté, l'accès géographique et à l'administration, etc.

Dans ce cas précis, il est nécessaire et utile d'opter pour une approche classique de l'anthropologie. L'étude peut être micro-localisée, ciblée sur un terrain d'étude spatialement et socialement circonscrit. Cette petite unité d'espace et d'organisation sociale peut faciliter les anthropologues à appréhender les relations sociales et politiques nouées autour du changement social et des projets de développement [Pannier et Culas 2016 : 12]. Au niveau des chercheurs, le noyau dur de l'équipe peut être composé de fonctionnaires soit des sociologues et d'anthropologues. Tous les chercheurs peuvent avoir un certain nombre d'années d'expérience d'enquête en milieu rural et ethnique du pays. Force est de signaler ici que la maîtrise de la langue de la contrée ou du pays, qui est couramment parlée par la population locale est un atout majeur dans ledit processus.

Les méthodes d'immersion et les entretiens approfondis sont considérés comme les principales techniques d'enquête d'anthropologues [Pannier et Culas 2016 : 13]. Il s'agit de conduire des entretiens ouverts tout en suivant le rythme local, en participant aussi bien aux multiples activités sociales. Les chercheurs de l'équipe sont basés dans des villages différents et logés chez les villageois. Les thèmes de recherche sont répartis, tout en collectant des informations sur les thèmes des autres. Les réunions régulières sont organisées pour recouper les informations et analyser les données. Tout cela permettra aux chercheurs (anthropologues) et développeurs de compléter les connaissances sur une activité importante des villageois la où les compétences étaient limitées, il y a possibilité d'impliquer les stagiaires dans d'autres domaines.

Disposant d'une longue période d'enquête permet d'alterner les interviews ciblées sur les thèmes de recherche avec de nombreuses heures de discussions ouvertes avec les paysans et les responsables politiques, sur les thèmes importants.

4. Les thèmes de recherche

Sur le plan de la recherche, le premier axe consiste à une étude anthropologique transversale de la région. L'approche peut être volontairement non sectorielle avec pour objectif d'obtenir une vision globale, quoique non exhaustive, des activités quotidiennes des villageois. « Il faut dans la mesure du possible tenter de reconstituer les évolutions historiques locales, de l'époque précoloniale à la période actuelle. Puis essayer de bien observer les populations locales pour cerner les pratiques de sociabilité, les cérémonies et les rituels » [Pannier et Culas 2016 : 14]. Il est également important d'étudier non seulement les activités économiques agricoles et extra-agricoles, ainsi que les principales sources de revenus monétaires, les formes d'accès au crédit, mais aussi la circulation non marchande (entraide, dons et contre-dons), les enjeux fonciers et l'organisation du pouvoir local. S'il paraît difficile de documenter avec le même degré de précision tous les thèmes de recherche, ces derniers doivent tout de même se figurer dans les canevas d'entretien d'anthropologues chercheurs.

Le deuxième axe de la recherche peut porter sur les dynamiques de changement social et les projets de développement passés et en cours. Sur ce, les chercheurs (anthropologues) doivent tenir compte de leurs configurations, leurs logiques et les réactions locales. Une connaissance approfondie de la manière dont les activités des projets précédents avaient été menées, puis reçues et transformées par les populations locales et les autorités locales, est essentielle ici pour les anthropologues avant de prétendre initier un nouveau projet [Pannier et Culas 2016 : 14]. Il est également nécessaire, dans un premier temps, de dresser le panorama de l'ensemble des projets de développement appliqués à la région depuis environ quinze ans afin d'avoir la connaissance de l'évolution des projets entrepris dans le passé et au moment actuel.

5. Intervention d'anthropologue comme médiateur

Enfin, la seule action pertinente d'anthropologue dans ce contexte est de devenir médiateur ou intermédiaire entre ce qui vient de l'extérieur et les populations locales [Dozon 1991 ; Atlani-Duault 2007]. Comme la plupart des interventions étant orchestrées ou encadrées par l'Etat, lequel agit avant tout auprès des décideurs politiques aux différents niveaux de l'appareil bureaucratique, il est possible que ceux-ci puissent influencer sur les conditions des changements instaurés localement, notamment en essayant d'agir en amont, c'est-à-dire dès la conception des projets. Autrement dit, plutôt que de concevoir un projet de développement additionnel, il semblait plus pertinent et efficace de s'appuyer sur ceux en cours ou à venir pour les orienter à bon escient et favoriser leur meilleure adéquation avec les réalités locales. Ceci permettrait en vue de limiter autant que possible les risques de dysfonctionnements qu'introduisent des interventions extérieures.

Une bonne étude des réactions locales face aux projets passés permet également aux anthropologues de confirmer que toute action devait présenter une flexibilité permettant des accommodements et des adaptations par les populations locales. Tout compte fait, il a été constaté que « la structure même des projets devait ainsi prévoir une marge de manœuvre facilitant les réappropriations locales » [Pannier et Culas 2016 : 19]

Conclusion

Cette étude a révélé que les peuples autochtones pygmées en RDC ont connu et connaissent des problèmes majeurs dans plusieurs secteurs de leur vie quotidienne. Depuis la colonisation, leur organisation sociale et environnementale traditionnelle a été ébranlée par l'imposition des modèles religieux, sociales, économiques et politiques. Sur le plan de la sécurité alimentaire, les produits de la chasse et de la cueillette sont devenus rares à cause d'exploitation industrielle du bois. Concernant l'habitat du pygmée, sa hutte du style néolithique est construite à l'aide de petites branches d'arbre et feuilles qui le protègent mal contre les intempéries. Le pygmée manque également de lampes pour l'éclairage. En plus, l'on a enregistré dans la société des PA Pygmées un taux de mortalité infantile et maternelle le plus élevé suite au manque d'accès aux soins appropriés.

Parlant de l'éducation, leur extrême pauvreté ne permet pas aux parents de supporter les frais de scolarisation de leurs enfants. Sur le plan démographique, la RDC ne dispose pas depuis 1984 de statistiques fiables et actualisées de recensement. Par conséquent, l'on ne connaît pas le nombre exacte des Pygmées. Au sujet du plan foncier, il convient de souligner que le droit collectif à la tenure foncière des pygmées manque de reconnaissance sur les terres de cueillette, de ramassage et de chasse où ils vivent ; seul le droit à la tenure foncière des terres arables et d'élevages y est reconnu.

Sur le plan économique, le présent travail a montré que les pygmées font face à de nombreux obstacles notamment le manque d'emploi, et le taux de chômage important. En plus, la pratique des activités traditionnelles est devenue difficile à cause du manque d'accès aux ressources de qualité et des barrières sociales et économiques. Ainsi, pour assurer leur survie minimale, ils sont soumis aux travaux périlleux, épuisants, peu sains et insalubres qu'ils sont contraints d'exécuter en contrepartie d'une rémunération qui ne couvre presque pas l'exploitation dont ils sont victimes [DGPA 2011].

Judiciairement parlant, les pygmées n'ont généralement pas d'accès ni à une justice équitable, ni à une protection. Par contre, ils sont exclus de la loi foncière et des bénéfices des redevances forestières, et leur terre a été toujours objet d'expropriation par les Bantus. C'est en fait un acte clair de violation de leur droit. Les pygmées vivent dans l'insécurité dans la forêt qui est supposée être leur propre terre. Et dans tant d'autres plans, leur situation générale laisse à désirer.

Selon le plan du DGPA [2011] les PA Pygmées sont délaissés dans le processus d'intégration sociale dans les communautés nationales. Par conséquent, leurs conditions de vie se caractérisent par la discrimination, la stigmatisation et tant d'autres formes de maltraitance qui sont à la base de la marginalisation sur le plan politique, administratif, économique, social, culturel.

Vu les multiples problèmes que cette étude a identifiés sur tous les plans où les peuples autochtones pygmées vivent dans des conditions inhumaines, il est impérieux que les anthropologues

facent une médiation à l'instar des anthropologues Pannier et Culas qui ont reçu le pari au Vietnam. Ainsi, ils pourront modestement contribuer efficacement à l'amélioration de condition de vie des peuples autochtones pygmées.

Face aux constats sur les biais récurrents du développement, Pannier et Culas [2016] ont établi une série de principes qui définissent les conditions d'implication dans des initiatives de changement social planifié. Nous pensons que ces principes sont utiles dans les projets de développement y compris celui des peuples autochtones Pygmées. Ces deux chercheurs ont par la suite tenté de les mettre en œuvre dans un projet de recherche appliqué à une situation de développement au Vietnam. Nous pensons que leur essai pourrait être aussi possible dans d'autres contextes.

Tout compte fait, nous sommes persuadés que les anthropologues ont la tâche de montrer aux agents du développement durable qu'il est possible, voire préférable, de choisir le secteur d'intervention et de concevoir un projet de développement seulement après une étude approfondie des réalités locales, et d'assurer ensuite le suivi du projet, en incluant une étude des développeurs et des développés. Les actions fondées sur cette démarche sont censées favoriser la réussite du projet en termes d'appropriation locale et d'amélioration durable des conditions de vie, tout en permettant de limiter les déséquilibres potentiels induits par un changement initié de l'extérieur.

L'idée de ces deux anthropologues est donc de faire de la recherche anthropologique le point de départ d'un projet de développement, différemment de l'application plus courante dans laquelle la recherche informe les acteurs d'un projet prédéfini ou les conseille sur une action en cours. Dans ce cas particulier, le mode d'intervention le plus pertinent a été de se situer en médiateurs entre les logiques locales et des interventions extérieures qui ne peuvent être évitées. Les anthropologues Pannier et Culas ont saisi la rare opportunité d'intervenir dans un nouveau projet dont ils avaient la possibilité de transformer les objectifs et les actions afin d'en limiter les impacts négatifs. Les anthropologues doivent ainsi passer d'observateurs distants, aux conseillers impliqués dans un projet, pour enfin devenir des acteurs directs et observateurs du projet.

S'il est vrai que la réussite des anthropologues repose sur leur implication dans le projet dès sa conception, en changeant les objectifs initiaux et en introduisant des éléments de la réalité locale, il reste encore de leur part à assurer le suivi et le développement des activités sans déroger à leurs principes. Mais, cette expérience métisse entre anthropologie et développement devrait permettre d'apporter des éléments nouveaux et, peut-être, de nouvelles bases de dialogue pour une collaboration entre développeurs et anthropologues.

Remerciements

Cette recherche a été soutenue par une subvention de l'Université de Nanzan Pache Research Subsidy I-A-2 pour l'année académique 2023.

References

- Anderson M. B., (éd.) 1999. *Do No Harm : How Aid Can Support Peace — Or War*, Boulder, Co. Lynne Rienner.
- Arditi, C., 2005. « Niger : chronique d'une évaluation censure ou comment une agence des Nations Unies fabrique un bilan positif de son action contre l'insécurité alimentaire, la marginalisation des femmes et la pauvreté », *Revue Tiers Monde*, Vol. 184, pp. 861-883.
- Aubrio, J., 2015. « Lever le tabou de l'échec pour mieux répondre aux enjeux de développement », [http://lever le tabou de l'échec pour mieux répondre aux enjeux de développement](http://lever-le-tabou-de-l-echec-pour-mieux-repondre-aux-enjeux-de-developpement) par la Présidente du réseau Projection ! (reseauprojection.org) (last accessed : 27/09/2023).
- Atlani-Duault, L., (éd.) 2007. *Humanitaire*, 4, numéro spécial : *Anthropologues et ONG : des liaisons fructueuses ?* Anthropologues et ONG : des liaisons fructueuses ? - PDF Free Download (docplayer.fr) (last accessed : 2/11/2023).
- Atlani-Duault, L., et Vidal L. (éds.) 2009. *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement*, Paris : Armand Colin.
- Banque Mondiale. 2009. *Cadre stratégique pour la préparation d'un programme de développement des Pygmées en RDC*. p. 111 World Bank Document (last accessed : 2/11/2023).
- Bahuchet, S., 1993a. *History of the inhabitants of the central African rain forest : perspectives from comparative linguistics*. In Hladik, C. M., Hladik, A. Linares, O. F., Pagezy, H., Semple, A., & Hadley, M. (eds.), *Tropical Forests, People and Food. Biocultural Interactions and Applications to Development*. Paris : Unesco-Parthenon, Man and Biosphere serie : 37-54.
- Bahuchet, S., 2014. *Cultural diversity of African Pygmies*. In Hewlett, B. S. (ed.) *Hunter-gatherer of the Congo Basin Cultures, Histories and Biology on African Pygmies*. New Brunswick/London : Transaction Publishers : pp. 1-29.
- Bouju, J., 2011. « Une application de l'anthropologie au développement. Le métier de praticien », *Cahiers d'études africaines* : pp. 563-589. <http://journals.openedition.org/etudesaficaines/16788> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/etudesaficaines.16788> (last accessed : 2/11/2023).
- Cahiers d'études africaines, 2011. *Les sciences sociales au miroir du développement*, Paris : Edition de l'EHESS, pp. 2-3/202-203,
- Cernea, M., 1999. *La dimension humaine dans les projets de développement : Les variables sociologiques et culturelles*, Paris : Karthala.
- De Rop, A., 1953. « Kanttekeningen bij : les pygmées du Congo belge ». *Æquatoria* vol. 16 : pp. 129-133.
- Duda, R., 2017. *Ethnoecology of hunting in an empty forest. Local practices, perceptions and social change among the Baka of Cameroon*. Phd thesis. Universitat Autònoma de Barcelona.
- Duda, R., 2018. *Les « Pygmées » Twa de la province de l'Équateur (RDC) Brève synthèse de la littérature anthropologique*. Microsoft Word - 2018-06-09 DUDA_Synthese autochtones Twa Equateur RDC.docx (hypotheses.org) (last accessed : 27/09/2023).
- Dozon J. -P., 1991. « Le dilemme connaissance/action : le développement comme champ politique », *Bulletin de l'APAD*, vol. 1 : pp. 14-17.
- Dynamique des groupes des peuples autochtones [DGPA]. 2011. *Situation des peuples autochtones pygmées en République Démocratique du Congo (RDC)*. Présentation-de-la-situation-actuelle-des-peuples-autochtones-pygmées-en-RDC-1.pdf (dgpardc.org) (last accessed : 27/09/2023).
- Elshout, P., 1963. *Les Batwa des Ekonda. Musée Royal de l'Afrique centrale*. Tervuren, Belgique, Archives d'Ethnographie.
- Epelboin, A. 2012. Fierté pygmée et "pygmitude" : racismes et discriminations positives, *Journal des Africanistes* 82 (1-2), 2012 : 73-105.
- Fforde, A., 2009. *Coping with Facts : A Skeptics Guide to the Problem of Development*, Sterling, Kumarian Press.
- Garine, I., de, et Pagezy, H., 1989. *Faim saisonnière et « faim de viande »*. In CM. Hladik, S. Bahuchet et I. de Garine (coord.) *Se nourrir en forêt équatoriale : anthropologie alimentaire des populations des régions forestières humides d'Afrique*.

- Paris, Unesco/MAB, CNRS : pp. 43–49.
- Geronimi, V., Bellier I., Gabas J. -J., Vernieres M., et Viltard, Y. (éds), 2007, *Savoirs et politiques de développement. Questions en débat à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Karthala/GEMDEV
- Giovalucchi, F. et Olivier de Sardan, J. -P., 2009, « *Planification, gestion et politique dans l'aide au développement : le cadre logique, outil et miroir des développeurs* », *Revue Tiers Monde*, vol. 198.
- Guichaoua, A. et Guossault Y., 2005. *Sciences sociales et développement*, Paris, Armand Colin.
- Guichaoua A. et Majeres, J., 1982. « *Usages de la sociologie dans les organismes de coopération et du développement* », *Revue Tiers Monde*, 90.
- Hulstaert, G., 1961. *Les Mongo : aperçu general*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale. Archives d'ethnographie, vol 5.
- Ichikawa, M., 1987. *Food restrictions of the Mbuti Pygmies, eastern Zaire*. *African Study Monog.*, suppl. vol. 6.
- Jaulin, R., 1999. *Exercices d'ethnologie* (ouvrage posthume édité par Roger Renaud), Paris : PUF.
- Larrere, C. et Larrere, R., 1997. *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris : Flammarion.
- Latouche, S., 2003, *Décoloniser l'imaginaire. La pensée créative contre l'économie de l'absurde*, Paris : Parangon.
- Lavigne Delville, P., 1997. « *A quoi servent les sciences sociales dans les projets de développement rural ? Points de vue d'un "agent double"* », *Bulletin de l'APAD*.
- Lavigne Delville, P., 2008. « *A la recherche du chaînon manquant. Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement* », *Coopérer Aujourd'hui*, 59, GRET. <http://www.gret.org/ressource/pdf/08439.pdf> (last accessed : 2/11/2023).
- Naudet, J. -D., 1999. *Trouver des problèmes aux solutions : 20 ans d'aide au Sahel*, Paris : OCDE.
- Olivier de Sardan, J. -P., 1995, *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris : Karthala.
- Olivier de Sardan, J. -P., 2011. « *Promouvoir la recherche face à la consultance. Autour de l'expérience du Lasdel (Niger-Bénin)* », *Cahiers d'études africaines*, 2011/2–3 (N° 202–203) <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.16759> (last accessed : 2/11/2023).
- Omasombo, T. J., 2015. *Mongala jonction des territoires et bastion d'une identité supra-ethnique*, Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Pagezy, H., 1975. *Les interrelations homme-faune de la forêt du Zaïre*. In *L'Homme et l'Animal*, 1er colloque d'Ethnozoologie, juin 1975. Paris : Inst. Int. Ethnoscience.
- , 1983. *The attitude of the Ntomba society towards the primiparous woman and its biological effects*. *J. biosoc. Sci.* 15.
- , 1992. *Chasse et pêche dans l'alimentation des Nromba du Zaïre*. *Bull. et Mem. de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, 3–4.
- , 1995. *De l'adaptation nutritionnelle à la malnutrition*. In Devisch R., De Boeck F. & Jonckers D., *Alimentations, traditions et développements en Afrique intertropicale*. Paris : L'Harmattan.
- , 2006. *Le contexte magico-religieux de la pêche au lac Tumba : entre le "normal" et l'insolite*, *Journal des Africanistes* 76 (2).
- , 2013. *Biodiversité et équilibre du régime alimentaire. Le cas des Ntomba de la forêt inondée (Cuvette centrale, République Démocratique du Congo)*. *Revue d'ethnoécologie* 3.
- Pannier, M., et Culas, C., 2016. *Expérience de dialogue entre l'anthropologie et une situation de développement au Vietnam*, *Anthropologie & développement*, n°44.
- Rambo T. A., Reed, R. R., Le T. C., DI Gregorio M. (eds.) 1995. *The Challenges of Highland Development in Vietnam*. East-West Center, Honolulu, Hawaii.
- République Démocratique Du Congo. Ministère De La Santé. *Cadre De Planification En Faveur Des Peuples Autochtones*

Rapport Final. Septembre 2011.

Rist, G., 2001. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris : Presses de Sciences Po.

Robillard, M., et Bahuchet, S., 2012. *Les Pygmées et les autres : terminologie, catégorisation et politique*. *Journal des Africanistes* 81(2).

Sulzmann, E., 1986. *Batwa und Baoto, die Symbiose von Wildbeutern und Pflanzern bei den Ekonda und Bolia (Zaire)*. *Sprache und Geschichte in Afrika* 7(1).

Tshilema, T., 1974. « *Histoire de l'organisation administrative de la population de l'ancien district de la Mongala (1888-1960)* ». Mémoire de licence. UNAZA.

Vansina, J. 1965. *Introduction à l'ethnographie du Congo*, Bruxelles/Kinsangani. Kinshasa. Lubumbashi : Université Lovanium, Université libre du Congo, Université officielle du Congo, C. R. I. S. P., (Centre de recherche et d'information sociopolitiques)

Intégration sociale et développement des peuples autochtones pygmées dans le territoire de Bongandanga, RDC :

Nécessité du rôle des anthropologues du développement

Georges Bomino BOSAKAIBO

Resume

Les peuples autochtones pygmées constituent la population la plus ancienne de la République démocratique du Congo (RDC) et du bassin du Congo, dont la présence est attestée depuis 3000 AV.J.C. Cependant, les pygmées luttent toujours pour leur survie dans la forêt en raison de l'inefficacité de la mise en œuvre de diverses lois/politiques nationales et internationales. Cette étude se focalise particulièrement sur les PA pygmées du territoire de Bongandanga, dans la province de la Mongala. L'objectif de la recherche est d'identifier les facteurs qui empêchent l'intégration sociale et le développement des pygmées et de déterminer le rôle des anthropologues du développement dans le processus de leur intégration et épanouissement dans la société congolaise. Cette étude soutient que les pygmées, en tant qu'autochtones, sont confrontés à l'expulsion de leurs terres ancestrales de la forêt tropicale, malgré les diverses lois et politiques mises en place pour les protéger. L'identification des facteurs qui entravent leur intégration et épanouissement dans la société congolaise peut conduire à des mécanismes susceptibles d'améliorer leur vie si les anthropologues du développement jouent un rôle primordial dans ce processus.

Mots clefs : peuple autochtone pygmées, intégration, épanouissement, anthropologues, Bongandanga, RDC

Abstract

Indigenous Pygmies are highly regarded as the oldest population of the Democratic Republic of Congo (DRC) and the Congo Basin, whose presence there dated back to 3000 B.C. However, Pygmies are still struggling for minimal survival in the forest due to the ineffective implementation of various national and international laws/policies. This study, therefore, focuses on a particular group of Pygmies found

in the Bongandanga territory, Mongala province. The aim of the research is to identify the factors preventing the social integration and development of pygmies, and to determine the role of development anthropologists in this process. This study argues that pygmies, as Indigenous people, are facing eviction from their ancestral rainforest lands, despite the various laws and policies in place to protect them. Identifying the factors hindering their social integration and development may lead one to set in motion some mechanisms for the improvement of their lives if development anthropologists play a key role in this process.

Keywords : indigenous pygmy people, integration, development, anthropologists, Bongandanga, DRC